

CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un mars, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le vingt-huit mars deux mil dix-huit.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subventions FDI
- Création de postes pour avancements de grades
- Convention de refacturation en cas d'investissements relatifs à des ouvrages d'eaux pluviales
- Reversement TLCFE au SIE-ELY
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – ANSEAUME Marie-Thérèse - ALTUR Marie-Lise – COENON Guy – MIRETTI Josiane – HERBEAUX Etienne – CLAISE Muriel – HUILIO Virginie – GATEAU Christophe - DHERMANT Anne- Marie - BLAIMONT Michel.

Absents ayant donné procuration :

DUVAL René à COENON Guy

BARBOT Claire à ALTUR Marie-Lise

LE JOSSEC Cyril à QUENTIN Virginie

Absents

SCHLICH Daniel – HEBERT Benoît – BEHEREC Philippe - CAMPION Alexandra – BEAUVAIS Géraldine

Madame ANSEAUME Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Mme Le Maire annonce la démission de M.Jean Laboue. Mme Valérie Vitou, suivante de liste, a démissionné. Mme Géraldine Beauvais, suivante de liste, a été contactée pour succéder; nous attendons sa réponse.

DEMANDES DE SUBVENTIONS FDI

RUE DE LA DEMOISELLE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de travaux de voirie Rue de la Demoiselle, Pour un montant de 107.201,40 € HT, soit un total de 128.641,68 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds d'aide à l'investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

<u>DEPENSES</u>	107.201,40 € H.T
TRAVAUX	102.121,80 €
MAITRISE D'OEUVRE	5.079,60 €
 <u>FINANCEMENT</u>	
FDI (30 % sur un plafond de 100.000)	30.000,00 €
Autofinancement	<u>77.201,40 €</u>
	107.201,40 €

L'échéancier prévisible de réalisation des équipements est le suivant : 2^{ème} semestre 2018

ISOLATION BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de travaux d'isolation (cloisons, menuiseries, plancher) de la bibliothèque, sise 11 Grande Rue, Pour un montant de 126.870 € HT, soit un total de 151.070 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds d'aide à l'investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

<u>DEPENSES</u>	126.870 € H.T
TRAVAUX	121 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE	5.870 €
 <u>FINANCEMENT</u>	
FDI (30 % de 100 000 €)	30 000 €
REGION (50% exclus chaudières, soit sur 90.970€)	45.485 €
Emprunt et/ou autofinancement	<u>69.579 €</u>
	145 064 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : début et fin des travaux : 2^{ème} semestre 2018

BORNES A INCENDIE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de changement de quatre bornes à incendie (suite au contrôle effectué par le service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir),

Pour un montant de 10.220 € HT, soit un total de 12.264 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds d'aide à l'investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

<u>DEPENSES</u>	H.T TRAVAUX	10.220 €
-----------------	-------------	----------

FINANCEMENT

FDI (30 %)	3.066 €
Autofinancement	<u>7.154 €</u>
	10.220 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2^{ème} semestre 2018

CLASSE MOBILE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'équipement numérique pour l'école élémentaire,

Pour un montant de 20.987,24 € HT, soit un total de 25.184,69 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds d'aide à l'investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

<u>DEPENSES</u>	20.987,24 €	H.T
CLASSE MOBILE	12.396,08 €	
TABLEAUX NUMERIQUES	7.419,00 €	
INSTALLATION ELECTRIQUE	1.172,16 €	

FINANCEMENT

FDI (30 %)	6.296,00 €
EDUCATION NATIONALE (appel à projets école numérique)	7.000,00 €
Autofinancement	<u>7.691,24 €</u>
	20.987,24 €

L'échéancier prévisible de réalisation des équipements est le suivant : 2^{ème} semestre 2018

JEU COUR MATERNELLE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'équipement d'un jeu de cour pour l'école maternelle

Pour un montant de 9.022,29 € HT, soit un total de 10.826,75 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds d'aide à l'investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

<u>DEPENSES</u>	9.022,29 €	H.T
JEU ET SA POSE	5.336,12 €	
DALLES ET POSE	3.009,21 €	
AFFICHE OBLIGATOIRE	172,96 €	
CONTROLE DE CONFORMITE	504,00 €	

FINANCEMENT

FDI (30 %)	2.706,00 €
Autofinancement	<u>6.316,29 €</u>
	9.022,29 €

L'échéancier prévisible de réalisation des équipements est le suivant : 2^{ème} semestre 2018

CREATIONS POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'aux termes du décret N°2017-715 du 2 Mai 2017, entré en vigueur le 5 Mai 2017, la règle des quotas à respecter pour l'examen des propositions d'avancements de grade en échelle C2 (une nomination après examen ouvrant 2 nominations au choix, possibilité d'une nomination par voie dérogatoire...) a été supprimé.

Par conséquent, l'autorité territoriale n'est plus limitée par le nombre de propositions d'avancement à un grade de l'échelle C2, à la condition que les agents remplissent évidemment les nouvelles conditions d'avancement de grade.

Madame le Maire propose donc la création des postes suivants au 1^{er} AVRIL 2018 pour les agents concernés :

- UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE à temps complet
- UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES DE 1^{ERE} CLASSE à 20/35°

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la création de l'ensemble de ces postes à compter du 1^{er} AVRIL 2018.

CONVENTION DE REFACTURATION EN CAS D'INVESTISSEMENTS RELATIFS A DES OUVRAGES D'EAUX PLUVIALES

Le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) doit se réunir après chaque transfert de compétences des communes à la Communauté (ou inversement lorsqu'une charge est rétrocédée à une commune). Elle évalue le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité. Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

Au cours de l'année 2017, la CLETC s'est réunie pour 2 séances de travail les 19 juin et 11 septembre.

La commission s'est à nouveau réunie le 27 novembre 2017 pour formaliser les décisions prises sur les eaux pluviales.

Au terme de ses travaux, elle a adopté le rapport joint, dont le conseil communautaire du 11 décembre 2017 a pris acte.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport.

La Commune est concernée par : eaux pluviales.

Enfin, un projet de convention est joint pour organiser l'exercice de la compétence eaux pluviales de la Communauté d'agglomération du Pays de DREUX en lien direct avec la Commune pour plus d'efficacité.

C'est pourquoi,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 *nonies C*,

Ceci exposé et après débat du Conseil qui s'en est suivi, Madame le Maire a demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer par un vote à main levée pour :

- Approuver le rapport de la CLETC ;
- Autoriser la signature des actes confiant à la commune l'exercice opérationnelle de la compétence.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le rapport et autorise la signature des actes.

REVERSEMENT TLCFE AU SIE-ELY

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'aux termes de l'article 18 de la loi n° 2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014, un syndicat ne peut percevoir la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) en lieu et place de ses communes membres de plus de 2 000 habitants qu'en cas de délibérations concordantes adoptées par lesdites communes et le conseil syndical. A défaut c'est la commune qui perçoit la taxe sur la consommation finale d'électricité et qui doit la reverser au Syndicat auquel elle adhère.

Notre commune d'Abondant ayant une population de 2.375 habitants au 1^{er} Janvier 2018, Madame le Maire propose de délibérer afin que le SIE-ELY perçoive directement cette taxe.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 166-1, codifiée à l'article L. 5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n°2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales et insérant un article D 5211-16 au CGCT ;

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, au titre de sa compétence « facultative » périscolaire et extrascolaire, organise l'accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances.

Considérant que pour cette organisation, la communauté d'agglomération sollicite la commune pour mettre à disposition une partie d'un de leurs services afin d'assurer des missions d'entretien.

Considérant le projet de convention joint ;

DELIBERE

Article 1 : Décide de conclure une convention visant à organiser la mise à disposition, par la commune, de services, afin d'assurer des missions d'entretien pendant les semaines et les mercredis en période scolaire, et ce à compter de la rentrée scolaire 2017-2018,

Article 2 : Autorise Madame le Maire à signer pour acceptation la convention annexée à la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

• Virgine Quentin :

Rapport sur la mission conduite par Jean-Cyril Spinetta: constat sur le modèle ferroviaire.

La région appelle à prendre position, lecture de la lettre. Accord du conseil municipal pour prendre position.

3 devis demandés pour le choix d'un architecte pour les travaux d'isolation de la bibliothèque :

M. Giroux de Nogent Le Roi n'a pas proposé de devis car il va cesser son activité, AMJ de Paris, Pauline Loisy de Goussainville : devis retenu.

Devis pour réparation de l'horloge de la mairie : entreprise MAMIAS, 1158€ (le mécanisme non réparable doit être remplacé).

Suite à l'analyse de la DDFIP et de l'audit, l'Agglo du Pays de Dreux doit améliorer sa Capacité d'Autofinancement compte tenu de la diminution enregistrée ces dernières années, qui s'explique notamment par :

- La baisse des dotations de l'Etat de 6,2 M€ qui a entraîné une forte réduction des ressources (soit -12,8% sur la période 2014 à 2017),

- Une faible croissance des produits fiscaux,

- Un produit fiscal qui n'est pas cohérent avec la taille de sa structure et son tissu économique.

Considérant l'objectif en matière de CAF, il a été proposé une revalorisation de la taxe d'habitation de 1 point qui permet de dégager + de 1,2 M € dès 2018.

Cette mesure a un faible impact pour le contribuable compte tenu de la réforme en cours

• Marie-Lise Altur :

Bul'infos : distribution la semaine prochaine

Le théâtre : la séance du 18 mars dernier s'est bien déroulée, beaucoup d'enfants étaient présents. Les élèves du collège de Bû et de l'école élémentaire d'Abondant ont été sensibilisés, des ateliers ont été proposés par Florence Barikovski. Recette insuffisante, Mme Altur propose une billetterie pour l'année prochaine.

Les bons de souscription pour la restauration de la Nativité de la Vierge et la porte du clocher sont à disposition grâce à la Fondation du Patrimoine.

800€ de dons ont déjà été versés. Des spots supplémentaires ont été mis en place dans l'église pour mettre en valeur le tableau.

• Muriel Claise

Signale que les vestiaires du foot sont restés allumés au moins deux nuits de suite, des lampadaires défectueux aux Loges. Pour le nettoyage de la commune : 22 personnes, toujours beaucoup de déchets.

• Guy Coënon :

Signale qu'il y a des déchets toujours aux mêmes endroits, propose de mettre des poubelles, celles des chasseurs sont utiles et toujours bien remplies.

La première réunion de la commission « illuminations de Noël » a eu lieu. La prochaine sera le 4 avril à 18h30, rendez-vous place de l'Eglise.

Le CMJ d'Anet organise des Olympiades ouvertes à tous, enfants et adultes, le 7 avril à 10h. Prévenus un peu tard, les jeunes d'Abondant vont malgré tout tenter de constituer une équipe avec des adultes.

• Etienne Herbeaux :

Compte-rendu de la commission déchets de l'AGGLO : problème de tri mal fait dans les poubelles jaunes.

Concours des maisons fleuries : il n'y a plus que deux catégories, les maisons fleuries et les potagers. Clôture des inscriptions le 9 juin. Passage du jury le 23 juin.

• Christophe Gateau :

S'insurge contre le fait que le nombre de voyages et la quantité déposée en déchetterie dans une journée soient limités, il ne faut pas s'étonner de trouver des déchets ici et là dans la nature.

• Virginie Huilio:

Demande des renseignements sur la micro-crèche qui va ouvrir à Abondant. Cette micro-crèche risque de pénaliser les assistantes maternelles de la commune.

Réponse de V. Quentin : c'est une autre offre qui ne concernera pas les mêmes familles, et c'est une entreprise privée. La micro-crèche se situera dans les locaux de la maison de retraite.

- Michel Blaimont:

Demande des renseignements concernant les travaux prévus rue de la Demoiselle.

Réponse de V. Quentin : à l'étude par la commission travaux. Le projet n'est pas encore finalisé. Juste une ébauche pour pouvoir faire la demande de subvention.

- Marie-Thérèse Anseaume :

Le projet du salon du livre est finalisé, il aura lieu du 10 au 14 avril à la Maison et de la Culture de Ste Gemme-Moronval: 2 classes de l'école vont y aller le 12 avril, coût de 505.26€ plus le transport de 116 €.

Demande l'accord du conseil concernant l'étude d'un projet pour l'organisation de la Pause méridienne dans les écoles, organisation avec l'ASC de Mézières, un périscolaire multi-sites avec un directeur et des animateurs sur plusieurs communes.

Compte-rendu de la commission famille enfance-jeunesse de l'AGGLO : Bilan financier, bilan des activités des différents secteurs. Pour Abondant : au périscolaire en moyenne le matin 48 enfants, le soir 60, le mercredi 57 et pendant les vacances : 27 aux vacances d'hiver, 34 en juillet, 31 aux vacances de la Toussaint, 28 à Noël.

Pour le pôle famille les portes ouvertes ont eu lieu le 17 janvier à Anet, projet de soutien aux familles et à la parentalité sur Châteauneuf.

Pour les ados, des projets et des actions sont menés en particulier dans les collèges. Un séjour en Bretagne a eu lieu en juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et quarante-cinq minutes.

Le secrétaire,

Les conseillers,

Le Maire,